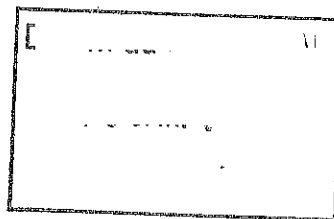


Nicole Jouen  
Commissaire enquêteur



Dossier n°E13000392/35

**Communes de Saint-Guyomard 56460  
Serent 56460 Le Cours 54460**

Enquête Publique  
**Du 4 novembre 2013 au 5 décembre 2013**

relative à l'exploitation d'un élevage porcin  
après réorganisation pour un effectif de :

160 porcs reproducteurs

986 porcs charcutiers

840 porcs en post-sevrage

Soit un total de 1634 animaux équivalents

Présentée par la SCEA Botville Porc



Rapport



Ce rapport comporte 4 annexes

## SOMMAIRE

- |  |       |
|--|-------|
| 1. Généralités                                     | P.3   |
| a) objet de l'enquête                              |       |
| b) identité des demandeurs                         |       |
| c) cadre réglementaire                             |       |
| d) présentation du projet                          |       |
| ❖ l'historique                                     |       |
| ❖ la situation actuelle                            |       |
| ❖ le projet  |       |
| ❖ les constructions                                |       |
| ❖ la prise en compte de l'environnement            |       |
| ❖ le plan d'épandage                               |       |
| e) composition du dossier                          |       |
| 2. Organisation et déroulement de l'enquête        | P.8   |
| a) organisation                                    |       |
| ❖ désignation du commissaire enquêteur             |       |
| ❖ modalités de l'enquête                           |       |
| ❖ information du public                            |       |
| b) déroulement de l'enquête                        |       |
| ❖ Entretien préalable                              |       |
| ❖ Visa du dossier et paraphe des pièces            |       |
| ❖ ambiance générale de l'enquête publique          |       |
| ❖ opérations de clôture d'enquête                  |       |
| ❖ notification du procès-verbal des observations   |       |
| 3. Examen des observations formulées par le public | P.11  |
| a) avis de l'autorité environnementale             |       |
| b) avis des conseils municipaux                    |       |
| c) observations recueillies                        |       |
| ❖ commune de Le Cours                              |       |
| ❖ commune de Sérent                                |       |
| ❖ commune de Saint Guyomard                        |       |
| 4. Liaison avec le Maitre d'ouvrage                | P.18  |
| 5. Conclusion                                      | P. 18 |

## 1. Généralités

### a) objet de l'enquête

L'enquête publique a pour objet la mise aux normes bien-être des animaux par la SCEA Botville Porc et la répartition des effectifs porcins, 160 porcs reproducteurs, 986 porcs charcutiers et 840 porcs en post-sevrage soit un total de 1634 animaux sur trois sites existants Botquééré à Saint Guyomard, Ville Guého à Sérent et Beausoleil à Le Cours dans le Morbihan.

### b) identité des demandeurs

Le gérant de la SCEA Botville Porc est Monsieur Jean Marc Allain demeurant à Botquééré à Sain Guyomard -56460. Il est titulaire d'un brevet professionnel responsable d'exploitation agricole. Mr Allain a travaillé pendant 5 ans comme salarié porcher dans un élevage avant de s'installer en 2001 sur l'exploitation familiale au lieu dit Ville Guého à Sérent.

### c) cadre réglementaire

Les textes principaux qui encadrent d'une part la composition du dossier et d'autre part le déroulement de l'enquête publique sont les articles L.123-1 et suivants (pour la partie législative) et R.123-1 à R.123-31 (pour la partie réglementaire) du code de l'environnement.

### d) présentation du projet

#### ❖ l'historique

2001 : installation de Jean-Marc Allain en GAEC avec son père Marcel sur le site la Ville Guého à Sérent. Ils exploitent un élevage porcine composé de 60 reproducteurs, 270 porcelets et 432 charcutiers.

2001 : reprise de l'élevage de Didier Piquet au lieu dit Botquééré à Saint Guyomard comprenant 100 reproducteurs et 520 porcelets.

2006 : départ en retraite de Monsieur Marcel Allain et création de la SCEA Botville Porc par Monsieur Jean Marc Allain et sa femme associée non exploitante.

2009 : reprise de l'élevage porcine de Pierre Bolan du fait de son départ en retraite au lieu dit Beausoleil à Le Cours appréhendant 210 porcelets et 480 charcutiers. L'intérêt de cette reprise est de diminuer l'envoi de porcelets en façonnage et d'élever en propre une plus grande partie des porcelets nés de ses truies.

2013 : modification des conditions d'exploitation.

#### ❖ la situation actuelle

Aujourd'hui, la structure de l'exploitation s'étend à 38,9 ha.

L'élevage porcine est réparti de la façon suivante :

100 truies	520 porcelets		Botquééré Saint Guyomard
60 truies	270 porcelets	432 porcs charcutiers	Ville Guého Sérent
	210 porcelets	480 porcs charcutiers	Beausoleil Le Cours

**Soit un total : 160 truies    1000 porcelets    912 porcs charcutiers.**

Dossier n°E13000392/35 SCEA BOTVILLE PORC

Les trois sites dépendent de la réglementation des installations classées (rubrique 2102-1) pour la protection de l'environnement. Les communes de Saint Guyomard et Sérent dépendent du canton de Malestroit, classé en zone d'excédent structurel (ZES) au titre du programme d'action pour la protection des eaux contre la pollution des nitrates d'origine agricole. Il n'y a pas de système de traitement de lisiers sur l'exploitation car la production d'azote ne dépasse pas le seuil d'obligation de résorption. La commune de Le Cours se situe dans le canton de Questembert classé hors-ZES.

Chaque site dispose de son propre plan d'épandage compte tenu de l'historique de l'exploitation. La gestion des effluents des élevages est réalisée comme suit :  
 44% sont épandues sur des surfaces exploitées en propre  
 56 % sont épandues sur des surfaces exploitées par des prêteurs de terre.

❖ le projet

La motivation première de ce projet est la mise aux normes bien être des truies de l'élevage. Cependant, le maître d'ouvrage profite de cette réorganisation technique pour effectuer également une nouvelle répartition des effectifs sur les 3 sites. En effet, au vu des déplacements effectués par l'exploitant, seul sur les trois sites, il est indispensable d'optimiser l'organisation et d'installer la porcherie de post-sevrage à l'emplacement de Botquééré à proximité de l'habitation de Monsieur Allain. Ainsi, l'ensemble des places de maternité et des places de truies gestantes en attente de la saillie ont été aménagées sur le même site. De la même façon tous les porcelets naissent à Botquééré pour améliorer le suivi des animaux et diminuer les déplacements. Au sevrage, ils sont répartis sur les 3 sites d'élevage jusqu'à leur départ à l'abattoir.

La nouvelle répartition est la suivante :

100 truies	840 porcelets	14 cochettes	<b>482 AE</b>	Botquééré Saint Guyomard
60 truies	0 porcelet	432 reproducteurs	<b>612 AE</b>	Ville Guého Sérent
0 truie	0 porcelet	540 reproducteurs	<b>540 AE</b>	Beausoleil Le Cours

**SOIT UN TOTAL DE 1634 AE (ANIMAUX EQUIVALENTS)**

La production des effluents reste inchangée.

❖ les constructions

Un nouveau bâtiment sera construit sur les terrains sis à Botquééré pour réaliser une porcherie de 840 places de post-sevrage.

Les locaux seront aménagés comme suit :

**Botquééré Saint Guyomard**

Bâtiment 1	Quarantaine	14 places
Bâtiment 2	Gestante verraterie	55 places
Bâtiment 2	Maternité	15 places
Bâtiment 3	Maternité	28 places
Bâtiment 4	Post sevrage	840 places <b>Nouvelle construction</b>

## Ville Guého Sérent

Bâtiment 1	Infirmierie	Ex post-sevrage
Bâtiment 2	Gestantes bien être	60 places
Bâtiment 3	Gestantes bien être	55 places
Bâtiment 4	Engraissement	432 places
Bâtiment 5	<b>Désaffecté</b>	Ex maternité tampon
Bâtiment 5	Infirmierie	Ex quarantaine

## Beausoleil Le Cours

Bâtiment 1	<b>Désaffecté</b>	Ex post-sevrage
Bâtiment 2	Engraissement	540 places

Toutes les constructions sont en béton avec une toiture en fibrociment. La ventilation est de type dynamique excepté pour les locaux désaffectés qui est statique. Les animaux sont logés sur caillebotis. L'ensemble du lisier est stocké en pré fosse. L'état des bâtiments est correct. Il est à noter que la nouvelle construction devrait s'insérer dans le paysage. L'alimentation des animaux reste identique à l'existant comme celle de l'approvisionnement en eau. Les truies et porcs charcutiers sont alimentés avec le produit fabriqué à la Ville Guého de Sérent et les porcelets avec de l'aliment acheté chez des fabricants. Il convient de préciser que la nouvelle porcherie sera équipée de nourrisseur avec une alimentation automatisé par chaîne de distribution.

Le trafic des véhicules, essentiellement pour les livraisons d'aliment et la gestion des départs et arrivées des animaux, après projet est estimé à :

- 0,5 véhicule jour sur l'année à Botquéré
- 0,4 véhicule jour sur l'année à Ville Guého
- 0,5 véhicule jour sur l'année à Le Cours.

Il est constaté une légère diminution par rapport à la situation actuelle.

Les opérations d'épandage, quant à elles, sont limitées dans le temps ....20 jours par an .Les bourgs ne sont pas traversés et il n'y a pas d'activité le week-end.

### ❖ la prise en compte de l'environnement

Le dossier a pris en compte les questions environnementales dans tous ses aspects à savoir

- l'effet sur les biens, patrimoine culturel et paysage
- le bruit
- les odeurs
- la qualité des eaux
- les effets prévisibles sur la qualité des sols, la qualité de l'air et du climat
- les effets sur le milieu naturel, la faune et la flore
- l'hygiène et la salubrité publique
- les risques sanitaires

Une étude des dangers et une présentation des capacités techniques et financières complètent le dossier.

❖ le plan d'épandage

L'exploitant profite de ce projet pour mettre à jour le plan d'épandage. En effet, chacun des sites disposait de son propre plan d'épandage. Il est donc nécessaire de les globaliser pour n'en faire qu'un et de mettre à jour les conventions d'épandage avec les prêteurs.

Désormais, la répartition est la suivante :

SCEA Botville Porc		4970 unités Azote
GAEC Lessene, Lesné Le Cours	prêteur n°1	3300 unités Azote
Brohan Philippe, Coëtdigo Le Cours	prêteur n°2	1800 unités Azote
Emeraud René, Brignac, St Guyomard	prêteur n°3	1000 unités Azote
Thebaud Sylvie, La Crolaie, Sérent	prêteur n°4	750 unités Azote

**Soit un total de 11820 uN.**

Toutes les surfaces du plan d'épandage sont situées en Zone d'Action Complémentaire. C'est pourquoi, la SCEA Botville Porc a retenu comme mesure :

- distance minimale d'épandage à 50 mètres des habitations
- distance minimale d'épandage à 10 mètres des cours d'eau
- mise en place de bandes enherbées le long du cours d'eau
- maintien et entretien des talus
- généralisation des couverts végétaux hivernaux
- épandage réalisé à l'aide d'une tonne équipée d'une rampe pendillard.

Enfin, le lisier pour épandage provient des préfossees et fosses situées sous les bâtiments des 3 sites. Le volume total des stockages est de 2 637 m<sup>3</sup> utiles soit une durée globale de stockage de 9,6 mois alors que précédemment la durée était de 8,4 mois. L'augmentation de la durée de stockage va améliorer pour l'exploitant la gestion des épandages.

e) composition du dossier

Il convient de préciser que 3 dossiers ont été mis à la disposition du public dans les 3 communes des sites de la SCEA Botville Porc

❖ Mairie de Saint Guyomard

- pièce n° 1 : Registre d'enquête publique (modèle Berger Levrault n° 501051) ouvert par mes soins le 04/11/2013
- pièce n° 2 : Arrêté du préfet du Morbihan en date de la 14/10/2013 portant ouverture d'enquête publique pour la SCEA BOTVILLE-PORC à SAINT GUYOMARD ,SERENT et LE COURS en vue d'exploiter un élevage porcin devant comporter, après restructuration un effectif de 160 porcs reproducteurs, 986 porcs charcutiers et 840 porcs en post-sevrage soit 1634 animaux équivalents aux adresses suivantes : « Botquééré » 56460 Saint Guyomard , « la Ville Guého » 56460 Sérent , « Beausoleil » 56460 Le Cours et ce du 4 novembre 2013 au 5 décembre 2013.
- pièce n° 3 : Avis d'enquête publique pour affichage en mairie et à proximité des zones épandables.
- pièce n°4 : Information de l'autorité environnementale en date du 5/10/2013

- pièce n°5 : Dossier technique relative à la réorganisation et mise aux normes bien-être de l'élevage porcin comportant 113 pages, plus les annexes réalisé par le service environnement de la société ALVETIS.

Il se compose :

**Demande d'autorisation d'une installation classée pour la protection de l'environnement**

Résumé non technique

Présentation du demandeur, du site et du projet

Etude d'impact

Capacité technique et financière

Etude des dangers

Etude des risques sanitaires

Notice d'hygiène et de sécurité

Annexe I : pièces diverses dont

- ✓ la carte de localisation générale
- ✓ les actes administratifs relatifs à la Scea Botville-Porcs
- ✓ l'étude économique,
- ✓ le tableau synthétique des solutions envisagées
- ✓ extraits du rapport du CORPEN 2003 : fiches 3a et 3b

Annexe II : plan d'épandage dont

- ✓ calendrier d'épandage
- ✓ distances d'épandages : annexes 8 et 9 arrêté de la directive nitrates du Morbihan
- ✓ extrait du SDAGE Loire-Bretagne : réduire la pollution par les nitrates
- ✓ localisation des parcelles exploitées par rapport aux ZNIEFF et à la zone Natura 2000
- ✓ plan de localisation des zones humides des communes de Saint Guyomard, Sérent et Le Cours
- ✓ arrêté du captage de Sérent
- ✓ convention d'épandage avec la GAEC de Lessene
- ✓ convention d'épandage avec Monsieur Brohan Philippe
- ✓ convention d'épandage avec Monsieur Emeraud René
- ✓ convention d'épandage avec Madame Thebaud Sylvie
- ✓ bilan fourrager et calcul des JPP des prêteurs de terre
- ✓ états parcellaires affectés à l'épandage et diagnostic phosphore
- ✓ localisation des parcelles au 1/25000
- ✓ 11 plans d'épandage au 1/5000

Annexe III : plans des bâtiments dont

- ✓ récépissé de la demande de permis de construire
- ✓ extraits des PLU des 3 communes concernées

- ✓ tableau descriptif des bâtiments de l'élevage avant et après projet
- ✓ plans de situation et plan masse de l'exploitation
- ✓ plan de la porcherie en projet
- ✓ photographies du site

❖ Mairie de Le Cours

- pièce n°1: Registre d'enquête publique (modèle Berger Levraut n° 501051) ouvert par mes soins lors de ma venue dans les locaux pour vérifier l'affichage le 21/10/2013
- pièce n° 2 à 5 : identiques à celles listées ci-dessus.
- la commune a annexé le bulletin municipal « Le Cours de la Vie » qui rappelle l'enquête sur son territoire

❖ Mairie de Sérent

- pièce n° 1 : Registre d'enquête publique (modèle Berger Levraut n° 501051) ouvert par mes soins le 25/10/2013
- pièce n°2 à 5 : identiques à celles listées ci-dessus

## 2. Organisation et déroulement de l'enquête

### a) organisation

❖ désignation du commissaire enquêteur

Suite à la demande de Monsieur le Préfet du Morbihan, le Tribunal Administratif de Rennes a désigné le 05/09/2013 (décision n° E 13000392/35) Madame Nicole Jouen comme commissaire enquêteur et Madame Joanna Leclercq comme commissaire enquêteur suppléante.

❖ modalités de l'enquête

Elle a été définie par arrêté préfectoral, en date du 14 octobre 2013, établie de concert avec le commissaire enquêteur.

L'enquête s'est déroulée du 4 novembre 2013 au 5 décembre 2013 soit pour une durée de 32 jours consécutifs. Le dossier était consultable dans les mairies de Saint Guyomard, Le Cours et Sérent aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci.

J'ai effectué 5 permanences réparties comme suit :

- le lundi 4 novembre de 13h30 à 16h30 à Saint Guyomard
- le jeudi 14 novembre de 14h à 17 h à Le Cours
- le samedi 23 novembre de 9h à 12h à Sérent
- le vendredi 29 novembre de 9h à 12h à Sérent
- le jeudi 5 décembre de 9h à 12h à Saint Guyomard



❖ information du public

L'avis d'enquête publique a été réalisé par voie d'affiche (format A3 de couleur blanche) et apposé sur les portes des mairies des 9 communes comprises dans le périmètre d'affichage à savoir : Molac – Bohal – Saint Guyomard Sérent – Plumelec – Trédion – Elven-Le Cours -Larré et ce à compter du 20/10/2013.

Un autre avis d'enquête a été réalisé de format A4 de couleur jaune et apposé sur les 3 sites concernées par l'enquête Botquéry à Saint Guyomard – Ville Guého à Sérent et Beausoleil à Le Cours ainsi que sur les parcelles destinées à l'épandage. Cet affichage a été réalisé par les soins de l'éleveur Monsieur Allain.

Le 22/10/2013 j'ai vérifié l'affichage dans toutes les communes concernées ainsi que sur les sites d'élevage et d'épandage.

Cet avis d'enquête a été publié dans la presse et ce par les soins du préfet du Morbihan le 18/10/2013 pour Ouest France et le Télégramme. Il a été rappelé dans les mêmes journaux le 8/11/2013.

b) déroulement de l'enquête

❖ Visite de l'exploitation

Monsieur Jean- Marc Allain m'a reçu le vendredi 25 octobre à partir de 10h30 pour visiter les trois sites. La première visite concerne le site Beausoleil à Le Cours qui est situé à 1.2 kms du centre bourg. Monsieur Allain m'a fait inspecter les installations de ce site tout en m'expliquant sa gestion de l'élevage. Sur ce site, je n'ai vu que des porcs à l'engraissement. Les locaux sont dans un état acceptable. La ventilation des locaux est de type dynamique. Nous nous sommes rendu ensuite sur le site de Ville Guého à 3 kms du centre bourg de Sérent. A proximité des locaux, se trouve la maison d'habitation du père de Monsieur Allain, précédent exploitant de ce lieu. Les locaux sont de même consistance que ceux de Le Cours. Pour terminer, j'ai visité les locaux de Botquéry à 500 mètres du centre bourg de Saint Guyomard. J'ai visité la maternité, puisque des petits étaient nés pendant la nuit. Nous avons ensuite vérifié l'emplacement de l'implantation de la nouvelle porcherie. La durée des travaux est estimée à 4 mois. Le pétitionnaire m'a confirmé que toutes les dispositions seraient prises pour ne pas importuner le voisinage immédiat à la fois pendant la durée des travaux comme de façon définitive. En amont, lors de l'étude du dossier, j'avais pris connaissance des plans contenus dans le permis de construire.

Aucune odeur particulière n'a été décelée sur le pourtour des sites d'exploitation.

Les bruits proviennent des ventilateurs installés dans les porcheries, du système de distribution de l'aliment, des véhicules d'approvisionnement et des chargements ou transferts des animaux. Le niveau sonore constaté ne semble constituer aucune gêne extérieure.

Nous avons vérifié, à nouveau l'affichage sur les lieux des sites comme sur ceux des terrains affectés à l'épandage. Monsieur Allain, m'a expliqué sa méthode pour épandre les lisiers et le matériel utilisé à cet effet ainsi que l'épandage des effluents sur les cultures dans le respect du calendrier d'épandage départemental.

Le pétitionnaire souhaite faire évoluer la gestion de son exploitation afin d'optimiser l'organisation technique de son élevage. Etant seul, il est indispensable que les truies et les porcelets soient à proximité de son habitation. Les porcs à

l'engraissement ne requierent qu'une visite par jour puisqu'il existe, dans les locaux, une distribution informatisée en fonction du stade physiologique des animaux.

Il n'y a aucun site touristique dans le voisinage immédiat de ces trois localisations.

Des haies paysagères sont implantées sur les trois endroits.

L'ensemble de l'exploitation est tenu dans un état de propreté satisfaisant ainsi que ses abords

❖ Visa des dossiers et paraphe des pièces

J'ai visé et paraphé toutes les pièces des trois dossiers :

- le mardi 22 octobre à la mairie de Le Cours lors de la vérification de l'affichage dans les communes.
- le vendredi 25 octobre à partir de 10h15 à la mairie de Sérent avant la visite de l'élevage
- le lundi 4 novembre à partir de 13h30 avant le début de la première permanence.

❖ ambiance générale de l'enquête publique

Les trois salles municipales mises à ma disposition pour recevoir le public étaient les salles du Conseil Municipal. Les pièces sont agréables.

Il est à noter que j'ai rencontré chacun des trois maires lors de mes permanences à savoir le 4/11/2013 Monsieur Emeraud, Maire de Saint Guyomard

le 14/11/2013 Monsieur Soulard, Maire de Le Cours

le 23/11/2013 Monsieur Marchal, Maire de Sérent

J'ai été appelé le 14/11/2013 en fin d'après-midi par un agent de la commune de Sérent car une personne de l'association RBH 56 n'avait pas rendu le dossier « en l'état » après consultation. La crainte pour la collectivité était la disparition d'un plan et/ou d'une pièce annexe. Je suis donc allée, le lendemain matin à l'heure d'ouverture de la mairie pour vérifier le contenu du dossier. J'ai constaté qu'aucun prélèvement n'avait été effectué et donc que le dossier était conforme.

Ce président d'association demandait une prolongation d'enquête considérant qu'il y avait 3 enquêtes concernant des élevages porcins sur le territoire de Sérent. De concert avec la DDTM, autorité organisatrice, j'ai adressé un courrier recommandé avec accusé de réception à ladite association lui rappelant qu'il avait toute latitude pour demander une copie du dossier (format papier ou informatique) depuis la date de publication de l'arrêté préfectoral portant enquête publique, soit le 18 octobre 2013 et donc qu'il y avait pas lieu de prolonger l'enquête. *Ce courrier est joint au rapport.*

Nouvel appel téléphonique le 2/12/2013 d'un agent de la police municipale de la commune de Sérent suite au comportement agressif du président de l'association RBH 56 qui a refusé de consulter le dossier à l'emplacement prévu à cet effet par la collectivité. Il s'est installé dans la salle du conseil municipal sans autorisation. Le maire lui a demandé de respecter les consignes puis face à son attitude insultante et menaçante a été contraint de prendre l'attache de la gendarmerie. J'ai demandé qu'un courrier relate ces événements et soit annexé au dossier d'enquête.

Ce même jour, j'ai vérifié dans les mairies de Le Cours et de Saint Guyomard si le climat était plus serein.

❖ opérations de clôture d'enquête

J'ai clos le registre d'enquête de la mairie de Saint Guyomard à l'issue de la dernière permanence soit le 5 décembre à 12h. Les registres me sont parvenus par voie postale le samedi 7 décembre pour la commune de Le Cours et le lundi 9 décembre pour celle de Sérent.

Les trois villes m'ont remis les certificats d'affichage établis le 19 octobre par le maire de Le Cours, le 5 décembre par le maire de Saint Guyomard et enfin le 5 décembre par le maire de Sérent.

❖ notification du procès-verbal des observations

J'ai établi le procès-verbal des observations que j'ai transmis par mail à Monsieur Allain, exploitant de la SCEA Botville Porc et à Monsieur Dupont du bureau d'études Aveltis le 11/12/2013, attendu que ces deux personnes étaient venues à la dernière permanence le 5/12/2013 à Saint Guyomard. Ce même jour, j'avais donc pu remettre en « mains propres » le document relatif aux commentaires de l'association RBH 56A comprenant 18 pages et développant 105 points différents.

J'ai reçu le mémoire de réponse le 13/12/2013 par mail et par voie postale le 18/12/2013.

### 3. Examen des observations formulées par le public

a) avis de l'autorité environnementale

A la date du 5 octobre 2013, l'autorité environnementale n'a émis aucune observation se rapportant à ce dossier.

b) avis des conseils municipaux

Les conseils municipaux ont émis un avis favorable au projet présenté par la SCEA Botville Porc le 19/11/13 pour Sérent, le 4/12/13 pour Le Cours et le 11/12/13 pour Saint Guyomard.

c) observations recueillies

❖ commune de Le Cours

Une seule observation est annotée sur ce registre. Il s'agit d'un avis favorable de Monsieur Antoine Bourhis. Par ailleurs, aucun administré ne s'est présenté pendant la permanence que j'ai tenue.

❖ commune de Sérent

Six remarques sont consignées sur ce registre et j'ai reçu 3 personnes dont le représentant de l'association RBH 56A. La première annotation est la demande de ladite association de proroger l'enquête considérant que 2 autres enquêtes de même type se déroulent sur le territoire de Sérent.

J'ai répondu par lettre recommandée /AR comme indiqué précédemment que cette demande n'était pas justifiée. Les 2 autres écrits proviennent du directeur général des services, suite à la remise du dossier « en mauvais état » par le président de l'association et par mon intervention de vérification et de constat d'aucune pièce manquante.

Le 23/11/2013, j'ai reçu lors de ma permanence Mr et Mme Guillaume, couple riverain du site de Sérent qui demande à l'exploitant l'implantation d'une haie autour de la fosse à lisier située face à leur maison d'habitation.

*Commentaire du commissaire enquêteur : cette demande paraît tout à fait recevable comme je l'ai indiqué dans le procès verbal établi le 11/12/13 pour des raisons évidentes de visibilité.*

Le maître d'ouvrage a répondu favorablement à cette demande le 16 décembre même si le projet n'impacte pas le site de Sérent.

Lors de cette même permanence, Monsieur Rémi Josse apporte son soutien à ce réaménagement considérant d'une part le caractère sérieux de ce professionnel et d'autre part l'intérêt de cette réorganisation tant pour les animaux que pour le travail de l'exploitant.

Enfin, le 23/11 Monsieur Nicolas Josse, représentant de l'association RBH 56 m'a renouvelé sa demande de prorogation d'enquête et a photographié l'ensemble des pièces du dossier technique. Ne voulant pas quitter les locaux à la fermeture de la mairie, le maire de Sérent a dû intervenir.

La dernière observation, non datée, indique que l'association RBH 56A a pris connaissance du dossier et prépare ses conclusions.

❖ commune de Saint Guyomard

Lors des 2 permanences effectuées en mairie de Saint Guyomard, aucun particulier ne s'est présenté pour consulter le dossier.

Un courrier de Mr et Mme Pimpaud a été annexé le 21/11/13 ainsi que le document relatif aux commentaires de l'association RBH 56 A le 5/12/2013 que j'évoquerai ci-dessous.

\* Mr et Mme Pimpaud demeurant à Montauroux 83440 et ayant une résidence secondaire à Plumelec apportent des observations suivantes :

- sur l'impact environnemental : l'épandage des effluents a des effets néfastes car les infiltrations dans les sols, par le biais des rivières, peuvent induire les algues vertes comme dans les Côtes d'Armor.
- sur l'impact économique : les élevages industriels n'apportent pas d'emplois et font appel à l'importation pour l'alimentation des animaux alors que les élevages « biologiques ou de paille » font appel à la production locale
- sur l'impact touristique et social : les élevages empêchent d'une part l'apport de nouvelles activités à fortes valeurs ajoutées créatrices d'emplois comme le tourisme, l'artisanat ou les entreprises tertiaires et d'autre part l'installation de nouveaux retraités.

*Commentaire du C.E : je considère ce courrier très intéressant certes sur la problématique des élevages industriels en Bretagne. Il est d'ordre général et ne fait appel à aucun aspect précis et spécifique du dossier à enquête publique. De plus, il ne s'agit pas d'un élevage industriel puisque l'exploitant est seul pour s'occuper des 1600 animaux. Enfin, la suppression de cette activité provoquerait la perte d'un emploi direct ainsi que tous les autres emplois indirects.*

Monsieur Allain, dans son mémoire de réponse regrette des propos simplistes sur une méconnaissance de la production porcine et précise bien évidemment que ces personnes habitent de façon temporaire à Plumelec et que ce village se situe à plus de 3 kms de l'élevage. Ils ne sont pas impactés par d'éventuelles nuisances. Il rappelle également qu'il participe à l'activité de la commune et du département à travers son travail quotidien.

La réponse à ce courrier est tout à fait satisfaisante et corrobore mon commentaire relatif à des appréciations d'ordre général et non sur le dossier lui-même.

\* Monsieur Nicolas Josse, Président de RBH 56 A , m'a remis son document relatif aux observations de l'association lors de la dernière permanence. Il est à noter que cette personne a eu une nouvelle fois, une attitude très agressive à l'encontre de Monsieur le Maire de Saint Guyomard et l'un de ses adjoints présents dans les locaux. Puis, aucun débat n'a été possible, sur ses attentes, et/ou d'éventuelles réponses à ses questions, avec Mr Allain et le représentant du bureau d'études Aveltis du fait de son comportement belliqueux et de certains de ses propos diffamatoires.

Il m'a semblé essentiel d'indiquer dans ce rapport cette situation qui s'est répétée à quatre reprises pendant toute la durée de l'enquête.

Le document de 18 pages listant 105 points a été remis à l'exploitant et au représentant du bureau d'études en fin de permanence ledit jour.

Ce document traite certes du dossier proposé à enquête publique mais affiche également des opinions, des appréciations sur des orientations annexes qui ne nécessitent pas de réponses spécifiques et particulières .C'est pourquoi dans le rapport, je traiterai les commentaires par chapitre

#### **- l'exploitation, le projet - point 00 à 25**

- L'association estime qu'elle n'a eu qu'une semaine pour rédiger ses observations et éventuellement ses contre-propositions et a ressenti des mesures vexatoires dans la commune de Sérent.

*Commentaire du C.E : je réitère mes propos consignés ci-dessus, l'enquête s'est déroulée conformément à la réglementation en vigueur. Les documents étaient disponibles depuis le 18 octobre sous format papier auprès de l'autorité organisatrice et à compter du 4 novembre dans trois communes différentes. Il convient à tout un chacun de respecter l'organisation et le fonctionnement établis dans une collectivité. Il est aussi indispensable de ne pas mépriser le travail du personnel communal et le rôle des élus.*

Les interrogations sur ce chapitre sont les suivantes :

- Un bâtiment sur le site de Le Cours a-t-il été désaffecté

Réponse du M.O : oui il s'agit du bâtiment abritant les truies. Cet élément est indiqué dans les plans en partie annexe du dossier

- La présentation avant et après restructuration ne semble ni complète ni correcte en ce qui concerne le plan d'épandage.

Réponse du M.O : un des objectifs du dossier ICPE est d'établir un seul plan d'épandage alors que précédemment chaque site disposait de son propre plan. De plus, la production d'azote et de phosphore a diminué puisque sur le site de Le Cours à Beausoleil il n'y a plus d'élevage de truies.

- Le projet ne peut être considéré comme une restructuration externe et donc ne peut déroger au 4<sup>ème</sup> PADN

Réponse du M.O : dans son courrier en date du 8/11/12 présenté en annexe, la DDTM précise que ce projet est conforme au plan d'action de la directive nitrates et qu'il se traduira par un prélèvement de 10% sur l'azote brut d'un site à l'autre.

- Le dossier évoque l'existence de salarié alors que l'exploitant est seul.

Réponse du M.O : effectivement, il n'y a pas de salarié permanent sur l'exploitation. Cependant, il se peut que la SCEA Botville Porc fasse appel à des salariés extérieurs d'où la nécessité d'indiquer la réglementation en vigueur.

*Commentaire du C.E. je constate dans ce chapitre beaucoup d'observations d'ordre général qui ne concerne pas la spécificité du projet. Il y a aussi beaucoup d'appréciations sur des orientations philosophiques et/ou politiques qui ne nécessitent pas de réponses particulières dans le présent rapport.*

*Les réponses du maître d'ouvrage sont satisfaisantes et correspondent aux informations indiquées dans le dossier que j'ai par ailleurs noté en amont dans l'exposé du rapport.*

### **- les animaux - point 26 à 33**

- L'élevage respecte-t'il le bien-être des animaux.

Réponse du M.O : le bien-être des animaux est le cœur même du métier de l'éleveur et à ce titre Monsieur Allain s'engage formellement à exercer son métier dans les règles de l'art.

- Quelle est la pratique des médicaments ?

Réponse du M.O : l'utilisation des médicaments et antibiotiques se fait de façon raisonnée et uniquement sur prescription du vétérinaire

*Commentaire du C.E. : lors de ma visite dans les trois sites, j'ai pu constater que l'éleveur prenait soin de ses bêtes. Les bâtiments accueillant les porcs étaient propres et aérés. Des petits étaient nés la nuit précédente et Monsieur Allain attendait la visite du vétérinaire .....La réponse du maître d'ouvrage est tout à fait convenable.*

### **- l'épandage - point 34 à 53**

- Le dossier doit être conforme au 5 ème PADN.

Réponse du M.O : le projet est conforme à l'arrête connu à ce jour puisque l'arrête définitive du 5 ème PADN n'est pas signé.

- Le matériel utilisé par l'éleveur pour réaliser l'épandage.

Réponse du M.O : la SCEA Botville Porc dispose d'une tonne de 10 m3 équipée d'une rampe pendillards. Elle fait également appel à l'entreprise Dano de Saint Guyomard qui dispose d'une tonne équipée d'une rampe multi buses. Ces deux modes d'épandage sont conformes à la réglementation en vigueur.

- La production d'ammoniac avant et après projet et les mesures pour les limiter.

Réponse du M.O : la production des effluents et la capacité de stockage de ceux-ci sont explicités dans le dossier et sur chacun des sites.

- La couverture des fosses est à privilégier.

Réponse du M.O : le projet n'entraînera quasiment pas de modification des émissions brutes d'ammoniac

- Le contrôle de l'administration sur la tenue du cahier de fertilisation.

Réponse du M.O : cette demande incombe à l'administration et non à l'éleveur.

*Commentaire du C.E : je relève dans ce chapitre encore un certain nombre d'observations d'ordre général mais qui sont malgré tout vindicatives à l'égard de l'élevage porcin et de l'administration. Il est à noter cependant la réponse de Monsieur Allain concernant l'utilisation pour l'épandage du lisier de la rampe pendillards et de la rampe multi buses. Ces 2 équipements sont conformes à la réglementation en vigueur cependant il faut privilégier l'utilisation de la rampe pendillards qui limite la volatilisation de l'ammoniac et les mauvaises odeurs.*

### **- l'environnement**

- Les pollutions liées à l'augmentation des animaux ne sont ni maîtrisées, ni réduites, ni compensées.

Réponse du M.O : le projet ne concerne pas d'augmentation d'animaux d'une part et d'autre part toutes les mesures réglementaires sont respectées comme indiquées dans le dossier.

*Commentaire du C.E : la prise en compte des enjeux environnementaux est effective et convenable.*

### **- les transports - point 54 à 61**

- l'alternative si le transport routier est rejeté.

Réponse du M.O : observation d'ordre général qui est dénuée de sens car le transport routier est économiquement incontournable.

- la présentation de l'évolution du trafic des véhicules est fausse.

Réponse du M.O : après projet les truies sont sur 2 sites (comme avant), les charcutiers sur 3 sites (comme précédemment) mais les porcelets sur un seul site (alors que 3 antérieurement) il y a donc une baisse logique des transports.

- l'absence du coût « carbone » du transport pour l'élevage et l'épandage.

Réponse du M.O : cet aspect n'est pas demandé à ce jour dans les études d'impact mais cependant la problématique des émissions de carbone (CO2) est abordée dans le dossier au paragraphe relatif aux effets sur le climat.

*Commentaire du C.E* : ce chapitre sur les transports est bien relaté et explicité dans le dossier comme dans la réponse de maître d'ouvrage. La réduction sera réelle puisque tous les porcelets naitront sur le site de Botquéré. Il n'y a pas de réponse à apporter sur les points relatifs à l'écotaxe !

#### **- l'eau – point 62 à 69**

- les distances des cours d'eau par rapport aux différents sites.

Réponse du M.O : la nouvelle construction à Botquéré sera réalisée à 35 m du cours d'eau (distance réglementaire), les autres sites ne sont pas impactés par le projet.

- Il semble manquer des analyses d'eau et la moyenne annuelle en teneurs de nitrate est excessive.

Réponse du M.O : ces termes sont encadrés par la réglementation et sont abordés dans le dossier.

- le dossier n'a pas identifié le diagnostic des risques érosifs et l'identification des parcelles nécessitant l'implantation d'un maillage bocager.

Réponse du M.O : ce document est en annexe du dossier.

*Commentaire du C.E* : les réponses apportées sont satisfaisantes. Cependant il convient de préciser la fréquence des contrôles de la qualité de l'eau dans l'élevage pour les 3 forages ....Une fréquence d'analyse tous les 2 ou 3 ans est un minimum.

#### **- l'air – point 70 à 82**

- la ventilation statique ou dynamique n'est pas profitable à l'environnement. Il faudrait envisager l'installation d'échangeur air/air.

Réponse du M.O : les mesures pour limiter les émissions d'ammoniac sont traitées dans le dossier. Le lavage d'air est une solution intéressante mais il ne peut être installé ni dans les bâtiments existants, ni dans la nouvelle construction pour des raisons financières. La couverture des fosses est un projet envisageable mais qui n'est pas prioritaire.

*Commentaire du C.E* : je confirme que l'élevage de la SCEA Botville Porc n'est pas industriel et reste familial. Les priorités financières sont de la responsabilité de l'exploitant. D'ores et déjà, un certain nombre de mesures ont été prises par l'exploitant pour limiter les émissions de CO2 comme l'isolation des bâtiments, le système de ventilation et l'éclairage de basse consommation. Cependant en cas d'augmentation de la production d'émission d'ammoniac, il serait nécessaire d'étudier la couverture des fosses même si à ce jour aucune plainte de voisinage n'est constatée.

#### **- le climat, énergie – point 83 à 91**

- l'installation d'un échangeur d'air dans les bâtiments existants ainsi que dans la nouvelle construction permettrait une réduction réelle de la consommation électrique.



Réponse du M.O : les locaux accueillant les maternités et post sevrages sont effectivement chauffés par voie électrique. Les bâtiments sont bien isolés afin de maintenir la température nécessaire au bien-être des animaux.

La proposition d'échangeur d'air est envisageable dans la nouvelle construction en fonction du coût proposé lors de l'appel d'offre.

*Commentaire du C.E* : cette réponse est tout à fait acceptable et je retiens que le pétitionnaire étudiera la proposition (en fonction du prix bien évidemment) du représentant de l'association d'installer un échangeur air/air dans la nouvelle construction.

#### **- les sols – point 92 à 99**

- le phosphore est évoqué une nouvelle fois dans ce chapitre.

Réponse du M.O : toutes les réponses ont été apportées précédemment.

- le parcellaire pour la protection des cours d'eau pour doit être amélioré.

Réponse du M.O : dans les documents annexes liste parcellaire et cartographie les éléments de réponse sont indiqués.

- le nouveau bâtiment est implanté sur des terres agricoles.

Réponse du M.O : l'implantation de la nouvelle porcherie est réalisée sur le site de l'élevage et sur une parcelle, située entre 2 bâtiments et non cultivée. Il n'y a pas de diminution de surfaces agricoles cultivées.

*Commentaire du C.E* : dans ce chapitre, un point important est évoqué par l'association à savoir éviter de trop diminuer des surfaces agricoles cultivées. Il est effectivement important pour les collectivités d'y veiller dans leurs documents d'urbanisme et de bien le faire respecter en accord avec la chambre d'agriculture. Pour ce projet, la réponse est correcte car en visitant les lieux, l'espace où sera implantée la nouvelle porcherie ne pouvait être cultivée.

#### **- les paysages – point 100**

- la remise en l'état du site n'est pas prévue si l'activité cesse

Réponse du M.O : tous les éléments sont indiqués et expliqués au paragraphe 2.10 (page 78 à 80) du dossier.

*Commentaire du C.E* : la réponse de l'exploitant est convenable même si l'estimation du coût aurait pu être fournie.

#### **- la contamination génétique - point 101 à 105**

- Pourquoi les animaux du site de Le Cours ne sont pas nourris par l'aliment produit à la ferme ?

Réponse du M.O : La production d'aliment à la ferme concerne uniquement la fabrication de la soupe. Or, les animaux du site de Le Cours sont alimentés au nourrisseur. C'est pourquoi, ceux-ci sont nourris avec de l'aliment du commerce.

*Commentaire du C.E* : cette réponse me semble adaptée à la réalité du terrain

#### - l'avis de l'association RBH

- avis défavorable considérant le dossier incomplet au regard de la prise en compte de l'environnement et de l'inopportunité d'un tel agrandissement.

- avis réservé si mise en place d'un laveur d'air, échangeur air/air, couverture des fosses et épandage par pendillards sur tout le lisier.

*Commentaire du C.E : ce document traite d'un certain nombre de points intéressants qui nécessitaient des réponses plus explicites que celle déjà abordées dans le dossier mis à enquête publique, et pour lesquels le maître d'ouvrage s'est appliqué à y répondre. Mais il est tout à fait dommageable que ce commentaire soit pollué par des considérations d'ordre général, des opinions politiques à l'encontre de l'élevage porcin, des erreurs manifestes sur le contenu du dossier et des prises de position personnelles dissociables du projet lui-même.*

#### 4. Liaison avec le Maître d'ouvrage

J'ai transmis par mail le procès verbal des observations recueillies le 11/12/2013. Je rappelle que j'avais remis une copie du document des commentaires de l'association RBH 56A à l'exploitant à l'issue de la dernière permanence soit le 5/12/2013. Les réponses du maître d'ouvrage ainsi que mes propres observations ont été développées dans le paragraphe précédent.

#### 5. Conclusion

L'enquête s'est déroulée de façon satisfaisante nonobstant le comportement agressif du président de l'association en mairie de Sérent.

J'ai reçu un très bon accueil dans les trois mairies où j'ai tenu les permanences.

La visite sur le site et l'accueil de Monsieur Allain m'ont permis de mieux appréhender le dossier.

Il y a eu peu de curiosité des habitants du secteur et donc très peu de remarques du public excepté celle émanant de l'association RBH 56 a dont le siège est à Ploërmel.

Mes conclusions et mon avis sont développés dans un document séparé.

Fait à Muzillac, le 9/01/2014

Nicole Jouen  
Commissaire enquêteur

